

## Rapport annuel 2005

### 1. Généralités

#### Villes membres

La CVSC compte 17 villes membres. Jocelyne Rickli assure le secrétariat à Bienne.

L'an dernier, nous avons déploré le décès d'Ursula Frey (ancienne déléguée aux affaires culturelles de la Ville d'Aarau). Nous conservons d'elle le souvenir d'une collègue charmante et engagée.

Sonja Hägeli quitte son poste à la ville de Zoug pour travailler auprès de la fondation Ernst-Göhner. En automne, elle a participé pour la dernière fois à notre Conférence. André Gunz, délégué culturel de St. Gall, est parti à la retraite. Nous les remercions tous deux pour leur précieuse collaboration au sein de la CVSC. Nous souhaitons la bienvenue à Madeleine Herzog qui succède à André Gunz.

### 2. Rencontres

En 2005, trois Conférences des délégués et une Conférence des Autorités ont eu lieu:

Les 28 et 29 avril 2005 à Fribourg (Conférence des délégués)

Le 16 septembre à Fribourg (Conférence extraordinaire des délégués)

Les 26 et 27 octobre à Berne (Conférence des délégués)

Le 28 octobre à Berne (Conférence des Autorités)

### 3. Points essentiels des Conférences des délégués

#### Lois sur l'encouragement de la culture et sur la fondation Pro Helvetia

En 2005, les délégués ont préparé avec soin la prise de position relative aux lois sur l'encouragement de la culture et sur la fondation Pro Helvetia.

#### Thèses sur la politique culturelle des villes suisses

Durant l'année sous revue, les délégués ont remanié les thèses de la CVSC qui dataient de 1984. D'une part, les thèses servent de base pour la politique culturelle propre à chaque ville membre. D'autre part, elles peuvent également servir à la CVSC pour se positionner par rapport à la Confédération et à d'autres acteurs. La CVSC clarifie son rôle compte tenu de la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture avant l'adoption de la nouvelle version accompagnée de ses commentaires.

#### Échanges culturels avec l'étranger

Ateliers au Caire / Égypte

Les artistes suivants ont pu profiter d'un séjour d'un semestre en Égypte ainsi que d'une contribution aux frais (coût de la vie):

- Fermin Belza Gomez / La Chaux-de-Fonds (Littérature / Théâtre)

- Francis Schori / La Chaux-de-Fonds (Scène / Arts visuels)

- Etrit Hasler / St-Gall (Littérature)

- Franziska Matter / Winterthour (Arts visuels)
- Tobias Hitsch / Berne (Photographie)
- Daniel Frank / Lausanne (Peinture)
- Jeroen Geel / Lucerne (Arts visuels)

#### Ateliers à Varanasi / Bénarès (Inde)

Pro Helvetia ouvre un bureau en Inde. La combinaison de ce bureau avec un atelier de la CVSC pour des artistes suisses renforce les activités de cette dernière dans cette nouvelle aire culturelle en Asie. En automne, E. Gyarmathy et J. Strauss ont recherché un emplacement pour l'atelier en Inde. Au terme de premiers contacts à Bombay et Delhi, elles ont proposé un emplacement à Varanasi / Bénarès lors de la Conférence des délégués. La ville de pèlerinage constitue un centre culturel au nord de l'Inde. Des hindouistes, bouddhistes, musulmans et chrétiens y partagent en paix un quotidien chaotique sur les rives du Gange. Navneet Raman, le partenaire de projet local, dirige la galerie « Kriti ». À proximité immédiate de la galerie, il construit des studios destinés à l'habitat et au travail sur le terrain appartenant à sa famille.

Les délégués ont approuvé le loyer de trois studios pour les années 2007 à 2009. Par analogie à ce qui se pratique au Caire, trois artistes de trois villes suisses différentes peuvent séjourner et travailler simultanément à Varanasi pendant six mois.

#### **Échanges culturels en Suisse**

Parallèlement au projet en Inde, la CVSC élabore un projet pour les échanges culturels en Suisse.

#### **Échange d'informations**

Des « fenêtres » sont réservées aux représentants de l'OFC et de PH lors des Conférences des délégués, ce qui permet d'assurer un échange continu entre les représentants de l'encouragement de la culture à l'échelon fédéral et au niveau communal.

La CVSC a notamment discuté du sujet « Accès à la culture » avec le directeur de l'OFC, thème qui devrait être intégré dans la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture. L'OFC souhaite constituer un groupe de travail dans lequel la CVSC sera représentée.

#### **Représentations de la CVSC**

Des membres de la CVSC sont délégués dans les groupes de travail et organes suivants:

OFS, statistique générale de la culture en Suisse (inactive jusqu'à présent)

Forum « Culture et économie »

Projet danse, groupe de pilotage

#### **Villes membres**

La CVSC a consulté quatre villes tessinoises quant à une adhésion en tant que membres. La proposition portant sur leur représentation commune par une seule personne a été bien accueillie par la CVSC. Dans une étape ultérieure, la représentation tessinoise doit participer à une Conférence des délégués à titre d'invitée.

#### **4. Conférence des Autorités**

En octobre, la Conférence des Autorités a adopté la prise de position de la CVSC relative aux lois sur l'encouragement de la culture et sur la fondation Pro Helvetia. Les villes réunies dans la Conférence soutiennent unanimement l'intention formulée dans ladite prise de position de faire reposer l'encouragement de la culture dispensé par la Confédération sur de solides bases. Elles soutiennent une coopération permanente et étroite avec les pouvoirs publics et souhaitent que l'ampleur de leur coopération corresponde à leur part au financement public de la culture. En Suisse, les communes (notamment les villes importantes) assument plus de la moitié du financement public de la culture, et les principales institutions culturelles de notre pays déploient leurs activités dans les villes.

Les villes ont formulé les principales requêtes suivantes pour la nouvelle législation au niveau fédéral:

- L'encouragement de la culture repose sur le principe de la subsidiarité. La Confédération entretient une coopération étroite et permanente avec les cantons et les villes et travaille dans un système d'encouragement commun.
- La Confédération crée des compétences claires à l'échelon fédéral. Pro Helvetia est l'organe spécialisé le plus indépendant possible pour l'encouragement et la diffusion de la culture. L'OFC formule la politique culturelle de la Confédération et la met en oeuvre en coordination avec les communes, les villes et les cantons. Il organise une politique culturelle étrangère avec le DFAE.
- La Confédération doit pouvoir allouer des aides financières pour des investissements et pour l'exploitation d'institutions culturelles dont l'offre originale et d'une exceptionnelle qualité rayonne aux niveaux national et international.
- L'accord sur le prix des livres et la sécurité sociale des artistes nécessitent une réglementation au niveau de la loi.

#### **5. Finances**

Après la constitution d'une provision de 35'000 fr. destinée au « projet d'ateliers d'échange culturel », les comptes annuels 2005 ont bouclé avec un excédent de recettes de 13'484 fr. 70.

Fin 2005, la fortune s'élevait à 157'521 fr. 15.

Les provisions (fin 2005: 45'000 fr.) seront utilisées pour les échanges culturels prévus en Suisse. L'atelier à Varanasi (Inde) peut être financé par le biais du compte de fonctionnement et de la fortune.

La révision des comptes a été effectuée par le Contrôle des finances de la ville de Bienne qui recommande de donner décharge.

Lucerne, le 27 avril 2006